

rapports existant entre l'abondance et la valeur de cette denrée.

La communication de M. Harbulot a été particulièrement goûtée, ainsi que les considérations pratiques qui l'ont terminée relatives à l'édition de cet important travail.

* *

*Mise au point et nouvelles notes
sur le Saint Suaire de Compiègne
et le Voile de la Sainte Vierge*

par M. COTENTIN

En s'intéressant à tout ce qui se rapporte au Saint Suaire qui avait attiré tant de pèlerins à Compiègne, M. Cotentin est arrivé à un certain nombre de précisions qui semblent bien concorder maintenant avec les extraits de procès-verbaux d'inventaire que notre confrère M. Rialland a bien voulu nous communiquer.

Ces procès-verbaux sont au nombre de quatre, 1819, 1837, 1843 et 1909.

Si on ne peut que déplorer à tous les points de vue la perte du Saint Suaire dont il n'est plus fait mention depuis la Révolution, il reste encore le voile de la Sainte Vierge, dans le trésor de l'église Saint-Jacques.

C'est au sujet de cet autre insigne-relique que M. Cotentin nous lit la lettre d'un Compiégnois sur la translation de 1666.

Ce curieux document donne de tels détails descriptifs qu'on a pu contrôler facilement l'authenticité de ce voile, don de Charles le Chauve à l'église de Compiègne.

M. le Président a demandé, à la suite de cette communication, et vu son intérêt, qu'elle soit reproduite.

* *

Ordre du jour de la prochaine séance, qui